



Friends of Yukon Permanent Art Collection
Collection permanente d'œuvres d'art du Yukon – Appel de propositions

LIGNES DIRECTRICES

La collection permanente d'œuvres d'art du Yukon permet à la population yukonnaise et aux visiteurs de se familiariser avec le patrimoine culturel du territoire par la voie des arts visuels et contribue au perfectionnement professionnel et à la prospérité économique des artistes du Yukon.

Nous cherchons des œuvres qui dénotent un talent exceptionnel et qui sont innovatrices, originales et visionnaires.

Chaque année, la Friends of Yukon Permanent Art Collection peut dépenser jusqu'à 60 000 \$ pour acquérir de nouvelles œuvres d'art.

Nous invitons les artistes de toutes origines, de toutes les collectivités et à toutes les étapes de leur parcours créatif à proposer des œuvres. Cet appel s'adresse notamment aux personnes autochtones, noires et racisées, aux réfugiés, aux nouveaux arrivants et aux immigrants, aux personnes LGBTQ+, bispirituelles et non binaires, aux personnes handicapées, ainsi qu'aux personnes à faible revenu ou vivant dans la pauvreté.

Si vous éprouvez des difficultés à répondre à cet appel de propositions, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions vous aider.

Date limite de dépôt des propositions : 31 janvier à 16 h 30

Note : Les propositions doivent être soumises au plus tard à 16 h 30, à la date limite. En cas d'envoi par la poste, prendre en compte le délai d'acheminement du courrier. Avant de soumettre une œuvre, il convient de tenir compte des points suivants :

- les œuvres seront sélectionnées par un jury en mars;
- les artistes recevront une réponse rapide par la poste.

Conditions à respecter

- Les artistes peuvent proposer trois (3) œuvres au maximum.
- Les œuvres doivent être terminées; les personnes qui souhaitent soumettre des œuvres inachevées doivent d'abord en discuter avec la conservatrice.
- Les œuvres seront exposées dans les aires communes des bâtiments publics (ex. vestibules et salles d'attente). Ces espaces peuvent généralement accueillir des œuvres dont la taille ne dépasse pas 36 po x 36 po x 24 po pour les œuvres en 3D et 48 po x 60 po pour les œuvres en 2D. Les artistes qui souhaitent proposer des œuvres plus grandes doivent d'abord en discuter avec la conservatrice.
- Les œuvres sur une grande variété de supports sont admissibles. L'allocation de ressources pour l'exposition d'œuvres ayant des contraintes techniques (ex. élément vidéo ou sonore) est en cours d'examen. Par conséquent, il n'est pas possible de soumettre de telles œuvres pour le moment.
- Les critères de sélection de la collection permanente d'œuvres d'art du Yukon se trouvent à l'adresse foypac.ca/resources-for-artists/ (en anglais).
- Si une œuvre fait partie d'un tirage ou d'un ensemble, indiquez-le dans votre proposition.
- Les frais d'expédition (le cas échéant) sont à la charge des artistes.
- Le prix des œuvres doit inclure la TPS de 5 %, s'il y a lieu.
- Les œuvres proposées qui sont déjà vendues ne peuvent être remplacées par d'autres.
- Les œuvres originales ne doivent pas être remises avec la candidature : joindre plutôt des images des œuvres (précisions à la page suivante).

Propriété intellectuelle et contenu de l'œuvre

- Les œuvres soumises doivent être des originaux de l'artiste.
- L'organisme Friends of Yukon Permanent Art Collection et le gouvernement du Yukon respectent et soutiennent la culture et les traditions des Premières Nations yukonnaises. Conformément aux valeurs et aux principes établis dans le document *Soutenir les arts autochtones dans un esprit d'autodétermination et non d'appropriation culturelle* du Conseil des arts du Canada, nous nous engageons « à respecter l'histoire, les traditions, les langues et les pratiques contemporaines des peuples autochtones ».

Critères d'admissibilité – Artistes

- Toutes les œuvres proposées seront prises en considération selon l'ordre de préférence suivant :
 1. Artistes du Yukon – personne qui réside au Yukon depuis 12 mois à la date limite de présentation des œuvres. Un résident est une personne dont l'adresse de résidence principale se trouve au Yukon.
 2. Artistes ne vivant plus au Yukon – personne ayant déjà résidé au Yukon, mais qui a quitté le territoire.
 3. Artistes de l'extérieur du Yukon – personne qui n'a jamais habité au Yukon, mais dont les œuvres ont une résonance nordique.
- Les artistes qui ont vendu des œuvres à la collection au cours des deux (2) dernières années ne peuvent pas soumettre de proposition.

Images

- Les images qui accompagnent votre proposition doivent être présentées dans l'un des formats suivants : épreuves photographiques ou images numériques. Pour bien montrer les détails de l'œuvre, vous pouvez présenter plusieurs images.
- Les images des œuvres proposées doivent être de la plus haute qualité possible. Les personnes qui ont besoin d'aide peuvent contacter la conservatrice (coordonnées ci-dessous).
- **Épreuves photographiques :**
 - Chaque épreuve doit porter une étiquette avec le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre. Si plusieurs images sont fournies pour une même œuvre, elles doivent être numérotées dans l'ordre de présentation (ex. 01, 02, 03, etc.).
 - Les épreuves doivent être remises avec le *Formulaire de proposition – Collection permanente d'œuvres d'art du Yukon* dûment rempli.
- **Images numériques :**
 - Les images numériques doivent être des fichiers de type JPEG ou TIFF et avoir une résolution d'au moins 150 ppp et, si possible, avoir une dimension de 1 800 pixels pour le côté long et une taille maximale de 2,5 Mo.
 - Les images doivent pouvoir être visionnées sur un ordinateur équipé d'un système d'exploitation PC.
 - Le titre de chaque image doit indiquer le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre, de la façon suivante : nom de famille_ prénom_titre de l'œuvre (ex. tremblay_jeanne_sanstitre.jpg).
 - S'il y a plus d'une image pour montrer les détails d'une œuvre, le titre de chaque fichier (image) doit comporter le nom et le prénom de l'artiste, le titre de l'œuvre et le numéro de séquence (ex. tremblay_jeanne_sanstitre01.jpg; tremblay_jeanne_sanstitre02.jpg).
 - Les images numériques doivent être remises sur un seul support USB, accompagné d'un formulaire de proposition dûment rempli. Les images en format JPEG peuvent aussi être envoyées par courriel.

Assistance

- Il est également possible de se procurer une copie papier du formulaire au ministère du Tourisme et de la Culture, Section des arts, au 100, rue Hanson, ou au Centre des arts du Yukon.
- Les artistes pourront assister à des séances photo et des séances d'information gratuites pour obtenir de l'aide pour préparer leur proposition. Pour en savoir plus, contactez la conservatrice.

Dépôt des propositions par la poste :

Comité d'acquisition, Friends of Yukon Permanent Art Collection
a/s de Garnet Muething, conservatrice
Ministère du Tourisme et de la Culture
C.P. 2703 (L-3)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Dépôt des propositions par courriel :

arts.yukon@yukon.ca

Pour en savoir plus ou obtenir de l'aide pour remplir votre demande :

Garnet Muething, conservatrice, Section des arts
Téléphone : 867-667-5858 ou 1-800-661-0408, poste 5858
Courriel : arts.yukon@yukon.ca

Date limite de dépôt des propositions : 31 janvier à 16 h 30

Renseignements sur l'artiste

Nom et prénom :

Adresse postale

Numéro d'appartement (facultatif)	Numéro et rue/Case postale	Ville/Localité	Territoire/Province	Code postal
--------------------------------------	----------------------------	----------------	---------------------	-------------

Téléphone :

Courriel :

Si vous souhaitez vous identifier comme membre d'une communauté autochtone, d'une communauté noire ou d'un groupe racisé, comme personne LGBTQ2E+ ou comme personne issue d'une autre communauté en quête d'équité, ajoutez une description ci-dessous. Ces renseignements sont utilisés pour améliorer l'équité, la diversité et l'inclusivité de la collection afin de s'assurer qu'elle reflète les communautés qu'elle a pour objectif de représenter.

Critères d'admissibilité – Artistes

Confirmation de votre admissibilité :

- Artiste du Yukon – personne qui habite au Yukon depuis 12 mois à la date limite de présentation des œuvres. Un résident est une personne dont l'adresse de résidence principale se trouve au Yukon.
- Artiste ne vivant plus au Yukon – personne qui a déjà résidé au Yukon, mais qui a quitté le territoire.
- Artiste de l'extérieur du Yukon – personne qui n'a jamais habité au Yukon, mais dont les œuvres ont une résonance nordique.

Description des œuvres
Œuvre n° 1

Titre de l'œuvre proposée

Matériaux

Dimensions

H _____ x L _____ x P _____

 cm
 po

Prix

_____ \$

 Encadrée
 Non encadrée

Date de création

AAAA-MM-JJ

Brève description de l'œuvre proposée (annexez d'autres feuilles au besoin)

Œuvre n° 2

Titre de l'œuvre proposée

Matériaux

Dimensions

H _____ x L _____ x P _____ cm po

Prix

_____ \$

 Encadrée Non encadrée

Date de création

AAAA-MM-JJ

Brève description de l'œuvre proposée (annexez d'autres feuilles au besoin)

Œuvre n° 3

Titre de l'œuvre proposée

Matériaux

Dimensions

H _____ x L _____ x P _____ cm po

Prix

_____ \$

 Encadrée Non encadrée

Date de création

AAAA-MM-JJ

Brève description de l'œuvre proposée (annexez d'autres feuilles au besoin)

Liste de vérification

Votre proposition doit comprendre les documents suivants :

- Notice biographique (environ 250 mots) et/ou CV – inclure les deux si possible
- Formulaire de proposition dûment rempli
- Images de l'œuvre au format imprimé ou numérique (pour en savoir plus, voir les lignes directrices)
- Autres pièces jointes – n'inclure que les documents directement liés à votre proposition

Déclaration

J'ai lu et compris les renseignements contenus dans les lignes directrices.

Je déclare que toutes les créations soumises sont des œuvres originales et que je possède tous les droits de propriété intellectuelle qui s'y rattachent.

Par la présente, je consens au partage des renseignements avec le gouvernement du Yukon et la Friends of the Yukon Permanent Art Collection aux fins de gestion de l'appel de propositions de la collection permanente d'œuvres d'art du Yukon.

Si l'une de mes œuvres est sélectionnée pour la collection permanente d'œuvres d'art du Yukon, j'autorise le gouvernement du Yukon à utiliser les images fournies avec la présente aux fins de publication des résultats de l'appel de proposition, d'activités de promotion et d'exposition. Je déclare que je possède tous les droits sur les images visées et que j'ai l'autorisation d'accorder le présent droit d'utilisation, tel qu'il est défini ci-dessus, et j'exonère le gouvernement du Yukon de tout risque et de toute obligation relative aux réclamations pouvant résulter de l'utilisation des images que j'ai fournies. Le fait de fournir des images et d'accorder au gouvernement du Yukon le présent droit d'utilisation n'oblige aucunement ce dernier à les utiliser. Le gouvernement du Yukon s'engage à mentionner le nom de l'artiste qui a créé l'œuvre.

Facultatif : Faire mention du nom du photographe : _____

Signature de l'artiste : _____ Date : AAAA - MM - JJ

Déposer votre proposition à* : Comité d'acquisition, Friends of Yukon Permanent Art Collection
Section des arts, Direction des services culturels
a/s de la conservatrice
Ministère du Tourisme et de la Culture

Par la poste : C.P. 2703 (L-3)
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6

En personne : Bureau du Tourisme et de la Culture
100, rue Hanson, Whitehorse

Par courriel : arts.yukon@yukon.ca

*** Les propositions doivent être reçues au plus tard à la date limite de l'appel (31 janvier). Veuillez tenir compte du délai de livraison par la poste.**